

- Numéro de téléphone : 05 46 32 22 56
- Adresse mail : legales17@orange.fr
- Numéro de fax : 05 46 32 42 16

ATTESTATION DE PARUTION

Madame, Monsieur,

L'équipe des annonces légales vous remercie de la confiance que vous lui accordez pour la publication de vos formalités.

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution dans le journal Hebdo de Charente-Maritime daté du jeudi 30 mai 2019 dans le département 17 - Charente Maritime

L'HEBDO
De Charente-Maritime
7 Rue Paul Bert
17700 SURGERES
Tél. 05 16 19 43 05



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du jeudi 30 mai 2019.

- Numéro de téléphone : 05 46 32 22 56
- Adresse mail : legales17@orange.fr
- Numéro de fax : 05 46 32 42 16

ATTESTATION DE PARUTION

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le département 17 - Charente Maritime à paraître ce jeudi 30 mai 2019.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Il sera procédé du **lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME EOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME EOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00, le mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, dans les conditions suivantes :

- lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00
- mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 18 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME EOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

L'HEBDO
De Charente-Maritime
7 Rue Paul Bert
17700 SURGERES
Tél. 05 16 19 43 05

